



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géographique

Réunion Plénière Téléconférence du 10 juin 2021 Compte rendu

Participants et excusés

Participants :

Dreal Normandie

DDTM 50

CRPMEM Bretagne

Alisé Géomatique

OFB / SAR

IGN

Shom

BRGM

SYBARVAL

CGDD

Julien Defenouillere

Catherine Legueurlier

Damien Coulais

Hélène Durand

Steven Piel

Éric Cajoly

Mélanie Durupt

Gilles Martinoty

Carlos Oliveros

Nicolas Durou

Olivier Dissard

Cerema

Ifremer / SAR

DGALN/DEB/ELM2

DIRM MEMN

DGALN

Cécile Delafenêtre

Daniel Rio

François Hédoux

Pierre Vigné

Sébastien Bouland

Armelle Rouyer

Clémence Rabévolo

Constantin De Pontbriand

Thibaut Lucari

Jean-Yves Debaene

Pascal Lory

Ordre du jour :

- Objectifs globaux du GIMeL et bilan des actions réalisées
- Ortho littorale V3 (présentation IGN – Cerema)
- Limite terre-mer (présentation Shom – IGN)
- Référentiel des ports (présentation OFB)
- Limites latérales des préfets : modalités de validation (OFB)
- Révision des limites maritimes : limites transversales de la mer, limite de salures des eaux, limites des affaires maritimes (OFB)
- Programme d'actions 2021 : Nomenclature usage et occupation du sol de l'estran (Cerema), Analyse de besoins Outre-mer (Cerema), demande de l'Ifremer d'échanger sur la problématique de la définition des « zones » (mer/estuaires/etc.) marines françaises

Objectifs globaux du GIMeL et bilan des actions réalisées

- Les travaux réalisés par le GIMeL ont permis des avancées significatives dans la création de référentiel mer et littoral :
 - [Tableau du socle des données](#) avec priorisation
 - Carroyage maritime avec toutefois les COM/POM (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Clipperton) du Pacifique Sud à finaliser
 - Limite Terre-Mer
 - Ortho littorale
 - Limite réglementaire liée à la pêche maritime: 3, 6 et 100 milles
 - Référentiel des ports
 - Limites latérales de compétence des préfets en mer
 - Enquête 2020 pour définir de nouvelles actions
- Le GIMeL n'est pas une personne morale, ni une instance décisionnaire : il n'y a pas de possibilité de financer directement des projets. C'est un lieu d'échange, de collaboration et de travail permettant aux membres :
 - de définir des priorités quant à la production de référentiels géographiques sur la mer et le littoral,
 - de définir des spécifications pour constituer des standards de données
 - de fournir des argumentaires permettant aux décideurs de disposer de tous les éléments pour financer la production de ces référentiels.
- Le GIMeL se réunit en plénière deux fois par an.
- Les travaux sont effectués en sous-groupes sur la base du volontariat des membres du GT

Olivier Dissard insiste sur la nécessité de ces argumentaires qui facilitent la prise de décision, comme cela a été le cas avec l'ortho littorale V3. Le cabinet du ministère de la Mer a jugé également utile les travaux du GIMeL au moment de la constitution de sa cartographie des données sur la mer.

Steven Piel confirme que le GIMeL est un lieu d'échange important et que certaines productions peuvent être faites sans financement, en s'appuyant sur du temps agent.

Remarque : compte tenu du temps passé depuis la dernière réunion de 2019, le Cerema envoie en annexe de ce compte-rendu le fichier de la liste de diffusion aux membres du groupe pour effectuer une mise à jour collective

Ortho littorale V3 (présentation IGN – Cerema)

- Il a été rappelé que l'ortho littorale v3 couvre les 2 façades métropolitaines (Manche, mer du Nord et Atlantique), ainsi que la Guyane française. Elle est financée par le fond européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), la DGALN et l'IGN,
- L'IGN réalise l'acquisition de 20 % de la zone, sur des secteurs principalement concernés par des zones militaires nécessitant des demandes d'autorisation. Le reste est réalisé par des prestataires pilotés par l'IGN (Géofit et ATGT). Le Cerema est quant à lui en charge de la recette métier de la production finale au regard des besoins utilisateurs,
- Le projet accuse du retard et a dû faire face à plusieurs difficultés depuis 2019 :
 - Le faible nombre de candidats a nécessité de passer par deux appels d'offre dès le démarrage du projet, retardant de plusieurs mois les premières acquisitions,
 - Les fenêtres de vol sont extrêmement réduites en raison des contraintes de marée (certains secteurs ne peuvent être acquis que deux fois par an) conjuguées aux contraintes météo et d'autorisations de vol (par exemple, certains secteurs à voler sont

dans la même zone de contrôle aérien et les contrôles aériens n'autorisent pas 2 avions à voler simultanément sur ces secteurs),

- Les opérateurs ont dû s'accoutumer au mécanisme des marées,
 - La crise sanitaire a impacté l'organisation des vols (contraintes sanitaires pour les équipages, ...) comme les échanges (de données notamment) entre les parties prenantes (prestataires, IGN et Cerema).
- Concernant les délais, le Cerema a rappelé les difficultés rencontrées : non respect des créneaux de marée fournis, réflexion spéculaire, images fantômes (rémanence de clichés précédents). Malgré le partage du projet entre trois avionneurs et un cahier des charges unique, la qualité des rendus et le respect du CCTP est hétérogène et se répercutera sur la qualité d'un produit qui risque de ne pas égaler le millésime précédent. Les difficultés ont entraîné une surcharge de travail importante des équipes du Cerema, en particulier avec des rapports de recette qui ont été nombreux.

Post-réunion (16/08/2021): éléments de précision quant aux « écarts » par rapport aux spécifications

- « Non-respect des créneaux de marée » : à ce stade, on relève uniquement deux cas. Un sur une zone dans les terres (le prestataire ayant pris quelques libertés) et un sur l'estuaire de la Gironde,
- « Réflexion spéculaire »: tout est fait lors du mosaïquage pour limiter cet effet, toutefois il n'est techniquement pas possible de faire des PVA sans réflexions spéculaires,
- « Qualité des rendus »: il n'y a pas lieu à ce stade de supposer que la qualité des rendus sera inférieure au millésime précédent. L'ortholittorale version 3 présentera des imperfections, inhérentes à la nature du produit, et très certainement équivalentes à celles de la version 2,
- Un avenant à la convention de financement FEAMP est en cours afin de palier aux difficultés et retards rencontrés

Limite terre-mer (présentation Shom – IGN)

- Après un retard de production de la LimTM du au Covid en 2020, la diffusion totale de la métropole sera bien effective avant la fin de l'année 2021.
- Éric Cajoly souligne la très bonne collaboration IGN-Shom qui a permis la montée en compétence de l'IGN.
- Les données LiDAR haute-résolution sur l'ensemble du pays seront mises à disposition sous 5 ans et seront utiles pour la mise à jour de la limite terre-mer.
- Olivier Dissard informe de l'engagement du Gouvernement à rendre un certain nombre de données libres dans l'année. La Limite Terre-Mer (LimTM) a été choisie dans ce cadre, pour être mise à disposition à partir du 3eme trimestre. Catherine Legueurlier alerte sur les éventuels retards en précisant qu'il lui a fallu de l'ordre de 2 semaines pour vérifier précisément cette donnée sur le département de la Manche. Didier Bénéteau indique qu'il n'est pas prévu de fournir une « seconde version bêta » aux usagers, avant diffusion finale ; les anomalies relevées sur les 15 départements test ont toutes été corrigées.
- Un consensus a été trouvé sur le caractère « ouvert » de cette donnée au sens Etalab.
- La LimTM sera intégrée dans les bases de l'IGN (BD Topo et BD Topage), mais cela prendra du temps car complexe (nature des données à rendre compatible), confie Éric Cajoly.
- Pour prévenir les mauvaises utilisations, Pascal Lory demande un texte de recommandation d'usage des différentes limites pour la commission du CNIG.
- Steven Piel insiste sur deux aspects : le volet communication (plaquette) et l'information du CNIG. Il propose de se charger du premier jet de la « lettre d'usage ». Didier Bénéteau indique que la maquette de la plaquette « Limite terre-mer » (sur exemple de la plaquette BDTopage) sera proposée au prochain Comité de Suivi Limite terre-mer, fin septembre.

- Julien Defenouillère a demandé si cette limite va supprimer la trait de côte HistoLitt. Mélanie Durupt confirme que c'est l'objectif en métropole et précise, qu'à cette fin, le produit HistoLitt devrait être beaucoup moins mis en avant par l'ensemble des acteurs. Les enquêtes du sous GT Trait de Côte du GIMeL auprès d'un panel d'une trentaine d'utilisateurs ayant précédé la mise en production de la LimTM ont largement conclu en faveur du remplacement du TCHV2 par le « nouveau Trait de Côte » nommé maintenant Limite terre-mer.
- Carlos Oliveros alerte sur le cas particulier de Mayotte : le trait de côte est très mobile, à la fois « sur la carte », mais également la topographie. Cette limite devra être suffisamment stabilisée pour un usage sur les côtes très mobiles comme la Guyane. Didier Bénéteau rappelle que la production de la Limite terre-mer en Guyane n'est pas envisageable suivant le même processus (cf précédents GIMeL, pas de MNT HR disponible à moyen terme) ; pour les autres DOM, le Trait de Côte HistoLitt, y est suffisamment ancien (2004) pour envisager son remplacement par la Limite terre-mer suivant le même processus qu'en métropole.

Référentiel des ports (présentation OFB)

- Les acteurs identifiés ont été sollicités. Il y a eu déjà quelques retours intéressants. Le Cerema et l'OFB ont présenté l'avancement de début de projet.
- Steven Piel précise que ce référentiel a vocation à s'enrichir avec le temps. En fin d'année, l'objectif est d'avoir des jeux de données sur quelques zones pilotes.
- Une fois la constitution du jeu de données initial réalisé par le Cerema, la mise à jour et la diffusion du référentiel sera faite par le SAR, de façon continue (sans millésime). Le référentiel devrait être mis à disposition début 2022 sur le portail du SAR (sar.milieumarinfrance.fr)
- Jean-Yves Debaene interroge sur la prise en compte des lieux de débarquements. Clémence Rabévol rappelle alors la définition retenue par le SAR concernant les ports, qui exclue les lieux de débarquements seuls, mais ceux-ci se retrouvent, en partie, au sein des ports de pêche.
- Armelle Rouyer précise que le SIH sera mise à jour avec ce référentiel. Jean-Yves Debaene approuve.
- cf. <https://sar.milieumarinfrance.fr/Nos-rubriques/Referentiels-geographiques/Ports> pour plus de détails

Limites latérales de compétence en mer des préfets : modalité de validation (OFB)

- L'OFB et le Cerema ont numérisé dans le passé ces limites chacun de leur côté. Les deux établissements ont comparé les travaux et ont rédigé un document indiquant les limites identiques, et celles qui différaient d'une saisie à l'autre. Ces incohérences empêchent toute diffusion de cette donnée qui est pourtant en voie de finalisation.
- Une prise de contact avec le comité de pilotage du portail national des limites maritimes (présidé par le SGMer) est à prévoir pour présenter le travail réalisé et permettre d'obtenir le bon niveau de validation de ce référentiel. L'OFB et le Cerema se chargent de cette prise du contact pour le compte du GIMeL.

Programme d'actions 2021-2022

- Le programme de travail 2021 doit se concentrer sur les priorités fixées lors de l'enquête effectuée en 2019.
- Éric Cajoly propose que l'IGN contribue aux sous-groupes Étude de besoins en Outre-mer, Nomenclature usage et occupation du sol de l'estran et Révision des limites maritimes.
- 4 sous-groupes sont identifiés et mentionnés ci-après avec les noms des services ou établissements publics souhaitant contribuer.
 - Limites latérales des préfets à finaliser (cf point ci-avant). Participations OFB, Cerema. Le CRPMEM Bretagne souhaite être associé au moins pour relecture.
 - Etude de besoins dans les Outre-mer. Participations Cerema (Pierre Vigné et Maxime Jobin), Shom, DIRM MEMN, IGN (Eric Cajoly), OFB
 - Nomenclature usage et occupation du sol de l'estran. Participation DDTM 50, DGALN (Thibaut Lucari), Cerma (Pierre Vigné et Maxime Jobin), IGN (*M. Cyril Hussenet*), OFB. Le CRPMEM Bretagne souhaite être associé au moins pour relecture.
 - Révision des limites maritimes. Participations de Shom, DGALN (Thibaut Lucari), Ifremer, IGN (*M. Stéphane Coetmeur*), OFB. Le CRPMEM Bretagne souhaite être associé au moins pour relecture.

À noter la nécessité de compléter cette liste de participants. Merci de nous indiquer si votre service est intéressé.

Des mails indiquant le lancement des sous-groupes vont être envoyés immédiatement.

Prochaine réunion : le 18 novembre de 9h30 à 12h par visio au lien suivant :

<https://meetings.ringcentral.com/j/1441152711>